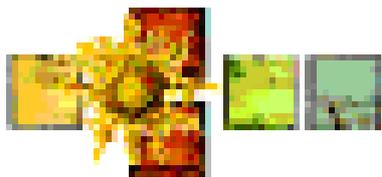


<https://paroisse-millau-grands-causses.fr/spip.php?article2478>



Frais paroissiaux 2022-2023

- Vie de la Paroisse - Actualité -



Date de mise en ligne : lundi 10 octobre 2022

Copyright © Doyenné du Pays millavois - Tous droits réservés

Chaque année, nous faisons appel à votre solidarité et votre générosité pour alimenter une partie du budget de la paroisse et permettre ainsi le bon fonctionnement des activités pastorales et l'entretien des biens patrimoniaux immobiliers.

Il est bon que chacun puisse participer à hauteur de ses moyens pour créer un élan de générosité, symbole de la vitalité de notre communauté paroissiale.

1. Consolider les finances de la paroisse

Chacun le sait : le coût de l'énergie ne cesse d'augmenter et impacte lourdement le budget de fonctionnement de la paroisse. Les taxes et impôts fonciers pèsent également de façon significative sur notre budget.

Mais l'équilibre des recettes et des dépenses doit néanmoins être respecté !

Nous le savons aussi : des économies sont nécessaires. Ainsi, pour réduire les dépenses de chauffage, nous célébrerons la messe du samedi soir dans l'église Saint-Martin, plus facile à chauffer.

Des efforts seront également faits pour réduire les frais de fonctionnement, notamment les coûts de photocopies qui ne sont pas négligeables (réduction des volumes, impression en « noir et blanc »).

Ces économies nous permettront de mieux gérer nos activités pastorales.

2. Entretien le patrimoine immobilier

L'église Saint-martin a bénéficié d'importants travaux de rénovation : la sacristie, le cœur de l'église, le Tabernacle. Les travaux de rénovation prévus l'an dernier, dans les autres édifices doivent être poursuivis :

- Toiture de l'église de Notre-Dame-de-la-Salette
- Façade de l'église de Notre-Dame-de-la-Salvage
- Rénovation de la Maison paroissiale Saint-Martin

Aidez financièrement votre paroisse...

[Versement de votre don/]

NOM : Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

Montant du versement :

Par chèque ou en espèces (rayez la mention inutile)

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'impôt sur le revenu : OUI NON (rayez la mention inutile)

[rouge]Votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt. Il ne vous coûte, en réalité, que 34 €.

Quel que soit son montant, votre don est essentiel pour notre église !

Il permet de ne pas fragiliser le budget de notre paroisse. Il est aussi le symbole de notre unité et de notre désir d'agir ensemble pour continuer d'annoncer la Bonne Nouvelle !

Merci pour votre générosité[/rouge]

Imprimer le bon pour le versement :

<https://paroisse-millau-grands-causses.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Frais paroissiaux 2022-2023